

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (S.U.P)

DOSSIER D'APPROBATION
Conseil municipal du 26/02/2026
Vu pour être annexé à la délibération du 26/02/2026



Gheco Urbanistes



Plan Ensemble
1:7500e

- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés
 - Monument historique
 - Périmètre de 500 m
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomérations
- I1 & I3 - Servitudes relative à la maîtrise de l'urbanisation & à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations distribuées de gaz

T7 - Servitude relative aux relations aériennes (non représenté au plan)
La servitude s'applique sur l'ensemble du territoire national et se définit comme suit :

"A l'extérieur des zones grevées de servitudes de dégagement en application du présent titre, l'établissement de certaines installations qui, en raison de leur hauteur, pourraient constituer des obstacles à la navigation aérienne est soumis à une autorisation..."



Source cadastrale - PCI Vecteur 12/2025
AC1 : Atlas du patrimoine - Ministère de la culture, 2025
I1, I3, EL11 & T7 : DDM Janvier 2026

12/02/2026

